



Syndic, mandataire judiciaire, créances...

Par **Thomas**, le **13/08/2009** à **16:33**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en septembre 2008.

Le vendeur et le syndic m'ont assuré que les problèmes de recouvrement de créances sur d'anciens litiges étaient réglés.

Le syndic l'a confirmé au notaire pour l'acte de vente.

Ils m'ont assuré également que des travaux sont votés et commenceront à l'automne 2008.

Il n'y a jamais eu de travaux ni même de réunion des propriétaires de tout l'année.

J'apprends il y a 1 mois que le syndic se désaisi du dossier et qu'un mandataire judiciaire est nommé car le le syndic ne parvient pas à recouvrer un créance de 86 000 € antérieur à mon acquisition.

J'ai donc acheté dans un immeuble qui tombe véritablement en ruines car on m'a promis des travaux imminents et j'apprends aujourd'hui qu'au vu des caisses de la copropriétés ils sont proprement irréalisables.

Que dois je faire ?

Quel délais ai-je pour attaquer le syndic ?

Merci pour votre réponse.